

Attentat déjoué dans le Thalys : le parquet national antiterroriste demande un procès pour Ayoub El Khazzani et pour trois autres suspects



Dans son réquisitoire définitif, le parquet national antiterroriste a demandé le renvoi d'Ayoub El Khazzani pour "tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste".

Avec Atlantico
Rédaction

Le parquet national antiterroriste (PNAT) a requis un procès aux assises pour Ayoub El Khazzani, le tireur de l'attentat déjoué à bord d'un train Thalys entre Amsterdam et Paris lors de l'été 2015, ainsi que de trois autres potentiels complices.

Les juges d'instruction ont terminé leurs investigations le 21 octobre dernier.

Quelques mois avant les attentats du 13 novembre 2015, Ayoub El Khazzani était monté en gare de Bruxelles. Il était armé d'une kalachnikov. Ce citoyen marocain aurait agi le 21 août 2015 sur ordre d'Abdelhamid Abaaoud, le coordinateur de la cellule des attentats du 13 novembre et des attentats en Belgique.

Ayoub El Khazzani avait blessé deux passagers à bord du train. Il avait été maîtrisé par des voyageurs, dont des militaires américains.

Selon une source judiciaire, le parquet demande le renvoi d'Ayoub El Khazzani pour "tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste", "association de malfaiteurs terroriste" et "port et détention d'armes de catégorie A et B".

Il réclame également que trois autres suspects - Bilal Chatra, Redouane Sebbar et Mohamed Bakkali - soient jugés pour "complicité de tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste et d'association de malfaiteurs terroriste".

Le parquet demande en revanche un non-lieu pour un quatrième homme, Youssef Siraj. Ce dernier était accusé d'avoir hébergé Ayoub El Khazzani à Bruxelles avant l'attaque. Les juges d'instruction vont maintenant devoir rendre leur décision sur la tenue de ce procès.